



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : technologies de l'information
et des communications au service du développement**

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement : statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

Note du Secrétaire général

Comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa décision [2013/235](#), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport sur les technologies de l'information et des communications (TIC) établi par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Ce dernier y fait état de ses travaux récents, notamment les révisions qu'il a apportées à la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC; le remaniement du *Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et de l'utilisation de ces technologies*; ses travaux récents consacrés aux statistiques relatives à l'égalité des sexes et aux TIC, aux déchets provenant du matériel électrique et électronique et au commerce de services informatiques et télématiques et de services informatisés; et l'évaluation finale des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Il y souligne également les difficultés rencontrées par les instituts de la statistique à améliorer la qualité et la quantité des données concernant les TIC, notamment du fait de l'augmentation du nombre de producteurs de données, et examine le rôle que la coordination nationale peut jouer à cet égard. La Commission de statistique est invitée à faire connaître son point de vue sur les questions à débattre, présentées à la section V du rapport.

* [E/CN.3/2014/1](#).



Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès réalisés dans les mesures relatives aux technologies de l'information et des communications	5
A. Liste des indicateurs fondamentaux, définitions et normes statistiques	5
B. Suivi des objectifs internationaux de développement	6
C. Autres travaux récents d'évaluation des TIC menés par le Partenariat.	8
III. Amélioration de l'établissement des statistiques des technologies de l'information et des communications et rôle de la coordination nationale.	11
IV. Conclusions et recommandations.	15
V. Points dont la Commission est invitée à débattre	16
 Annexe	
Liste révisée des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications, établie par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement.	17

I. Introduction

1. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été créé en 2004 pour accroître l'offre de statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) comparables sur le plan international¹. Depuis lors, la question est régulièrement inscrite à l'ordre du jour de la Commission de statistique et le Partenariat a fait état de l'avancement de ses travaux en 2005, 2007, 2009, 2010 et 2012 (E/CN.3/2005/23, 2007/5, 2009/19, 2010/28 et 2012/12).

2. La Commission a débattu de la question des technologies de l'information et des communications à sa trente-huitième session en 2007 et à sa quarante-troisième session en 2012. À sa quarante-troisième session, elle a entre autres noté avec satisfaction les progrès accomplis sur le plan de l'offre de statistiques relatives aux TIC, tout en soulignant le travail qui restait à faire. Elle a aussi approuvé les recommandations présentées dans le rapport consacré aux stratégies visant à améliorer la disponibilité des statistiques relatives aux TIC, avalisé la liste révisée et élargie d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et demandé qu'elle soit diffusée largement afin que les pays et organismes concernés puissent s'y référer, et prié le Partenariat de continuer à réviser ces indicateurs en raison de la rapidité des avancées technologiques et de l'utilisation généralisée des TIC. Elle a également reconnu l'importance des activités de renforcement des capacités, accueilli favorablement les efforts déployés par certains partenaires de développement en la matière et prié les autres partenaires de fournir de l'aide à cet égard. Elle a en outre accepté d'inscrire les statistiques relatives aux TIC à son programme de travail pluriannuel et demandé au Partenariat de lui rendre compte, à sa quarante-cinquième session, en 2014, des progrès accomplis (E/2012/24, chap. I, sect. B, décision 43/109).

3. Il est largement reconnu que les technologies de l'information et des communications sont un catalyseur du développement de premier ordre. Si le secteur des TIC lui-même peut être une source majeure de croissance, on a découvert que la diffusion des TIC facilitait l'obtention de bons résultats macroéconomiques et l'expansion de l'activité, car elle augmente la productivité de la main-d'œuvre, permet aux entreprises de toucher un marché plus large, réduit les coûts et favorise l'innovation². L'accès aux nouvelles technologies est important

¹ En novembre 2013, les membres du Partenariat étaient l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, EUROSTAT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, l'Institut de l'Université des Nations Unies pour la durabilité et la paix et la Banque mondiale.

² Par exemple, les TIC représentent en moyenne 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) en Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili et Mexique). Pour la période 1995-2008, 14 % de la croissance du PIB du Brésil, 7 % de celle du Chili et du Mexique, et 5 % de celle de l'Argentine ont été attribuables aux TIC. Pendant la même période, la contribution des TIC à la croissance de la productivité de la main-d'œuvre dans la région était comprise entre 8 % et 13 % (CEPALC, « Economía digital para el cambio estructural y la igualdad », Santiago, mars 2013).

pour que chacun puisse pleinement profiter des perspectives qu'elles ouvrent sur les plans de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la gouvernance ou de la consolidation de la paix et, partant, pour accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des autres objectifs de développement. Il ne fait aucun doute que les TIC continueront de pénétrer tous les secteurs de la société et de l'économie et qu'elles deviendront de plus en plus nécessaires. Cependant, plus de 4 milliards de personnes au monde, qui vivent pour la plupart dans les zones rurales de pays en développement, ne sont pas encore connectées à Internet. Le fossé entre les membres de la société de l'information et les autres risque de se creuser puisque ces derniers sont mis à l'écart du progrès³.

4. L'année 2015, date butoir envisagée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux qui ont été fixés au Sommet mondial sur la société de l'information et par la Commission « Le large bande au service du développement numérique », arrivera vite. Afin d'alimenter le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 (voir sect. II ci-après), le Partenariat est en train d'élaborer un rapport, à paraître en 2014, contenant une évaluation quantitative finale de la mise en œuvre des objectifs fixés par le Sommet.

5. Les futurs objectifs pour le développement international n'ont pas encore été définis, mais les technologies de l'information et des communications continueront de jouer un rôle majeur, facilitant l'accès à l'information, au savoir et aux services essentiels. À mesure que davantage de personnes rejoignent la société de l'information et que les réseaux de communication à haute vitesse deviennent une infrastructure indispensable, il importe encore plus de suivre et de mesurer les progrès des TIC. En effectuant ce suivi et ces mesures en continu, il sera possible de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés qui subsistent, ce qui permettra de mettre en place des politiques visant à garantir que l'accès, l'utilisation et l'importance des TIC soient les mêmes pour tous.

6. Dans son rapport au Secrétaire général⁴, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a notamment appelé de ses vœux une révolution des données fondée sur les technologies nouvelles et les progrès en matière de connectivité. Les technologies de l'information et des communications pourraient tenir une place décisive dans les débats consacrés aux questions statistiques qui se dessinent dans la perspective du développement de l'après-2015. Premièrement, le secteur des TIC lui-même constitue une nouvelle source de données, fournies par exemple par Internet et par les entreprises de télécommunications. Deuxièmement, la généralisation et l'utilisation des TIC permettent aux entités publiques et privées de tous les secteurs d'activité de produire, d'enregistrer et d'analyser d'énormes quantités d'informations. Cependant, il sera essentiel de suivre l'accès aux TIC et leur utilisation par les personnes et les entités publiques ou privées afin de déterminer à quel point les différentes parties prenantes du secteur des TIC peuvent être utilisées comme des sources de données. Sans les TIC, il n'y aura pas de révolution des données. Les organismes de statistique doivent prêter attention aux débats consacrés à ces questions et y participer.

³ UIT, *Mesurer la société de l'information 2013* (Genève, 2013).

⁴ www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf.

7. Dans ce même rapport, le Groupe de personnalités de haut niveau fait état des progrès récents en matière de mesure des TIC au niveau international réalisés par le Partenariat et ses membres, et il recense les difficultés à améliorer l'offre et la qualité des statistiques officielles relatives aux TIC. Étant donné que les TIC ont des répercussions sur de nombreux domaines et qu'il existe une multitude de fournisseurs de données, la coordination de la production et de la diffusion des statistiques en la matière au niveau national fait l'objet d'une attention particulière. Dans son rapport, le Groupe recommande des mesures propres à améliorer, grâce à une meilleure offre de statistiques relatives aux TIC, l'efficacité de l'élaboration des politiques.

II. Progrès récents réalisés dans les mesures relatives aux technologies de l'information et des communications

A. Liste des indicateurs fondamentaux, définitions et normes statistiques

8. L'une des principales réalisations du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement est l'établissement d'une liste des indicateurs fondamentaux (E/CN.3/2007/5, annexe II), qui a été approuvée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session, en 2007. La Commission a également avalisé une version révisée de cette liste (E/CN.3/2012/12, annexe) à sa quarante-troisième session, en 2012. Cette liste sert de base à la collecte de statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications comparables sur le plan international dans le monde entier et porte sur les domaines suivants : l'infrastructure informatique et télématique et l'accès à cette infrastructure; l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers; l'utilisation des TIC par les entreprises; le secteur des TIC et le commerce d'articles informatiques et télématiques; les TIC dans l'éducation et l'administration en ligne.

9. Le principal objectif de cette liste est d'aider les pays qui recueillent (ou prévoient de recueillir) des statistiques sur les TIC à produire des données de haute qualité qui soient comparables sur le plan international. Les indicateurs sont donc assortis de normes statistiques et de métadonnées.

10. Ces deux dernières années, les indicateurs fondamentaux portant sur l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers ont été remaniés en fonction des vastes changements qui ont marqué la situation des technologies de l'information et des communications. Par exemple, Internet est désormais accessible à partir de nombreux appareils, notamment les tablettes et autres ordinateurs de poche. Grâce à l'impressionnante expansion des réseaux mobiles à large bande, des ménages et des personnes vivant dans des endroits où l'infrastructure nécessaire à Internet fixe est limitée, notamment à l'extérieur des grandes zones urbaines et surtout dans les pays en développement, peuvent maintenant accéder à Internet. Afin de rendre compte de ces changements, il convient de remanier sans cesse les indicateurs de l'accès des ménages aux TIC ainsi que leur définition.

11. Au sein du Partenariat, c'est l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui est chargée de recueillir, d'harmoniser et de diffuser les indicateurs

fondamentaux relatifs à l'accès aux TIC et à leur utilisation par les ménages. C'est donc elle qui a dirigé le mécanisme de révision de cet ensemble d'indicateurs. À la suite d'une recommandation formulée à l'issue de la neuvième Réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui s'est tenue à Maurice en décembre 2011⁵, le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC a été institué au début de 2012, avec pour mandat d'examiner et de réviser les indicateurs statistiques dans ce domaine ainsi que le manuel de l'UIT correspondant⁶. Le Groupe d'experts est à pied d'œuvre depuis mai 2012 grâce à un forum de discussion qui rassemble 170 experts de 65 pays. Il a arrêté les révisions apportées aux indicateurs fondamentaux lors d'une réunion tenue en juin 2013 à São Paulo (Brésil).

12. Le Groupe d'experts a décidé de revoir 9 des 12 indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC dans les ménages, le concept d'accès des ménages aux TIC, la fourchette des âges et la période de référence. Les révisions comprennent également quatre nouveaux indicateurs fondamentaux relatifs aux services de télévision à multichânes, aux obstacles à l'accès des ménages à Internet, aux compétences des particuliers en matière de TIC et aux dépenses des ménages consacrées aux TIC. La liste révisée a été adoptée au onzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde⁷, tenu à Mexico en décembre 2013, et elle apparaît dans la version révisée du *Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et de l'utilisation de ces technologies* de l'UIT, à paraître en janvier 2014.

13. On trouvera dans l'annexe du présent rapport une liste détaillée des 57 indicateurs inclus dans la dernière version en date de la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC établie par le Partenariat.

B. Suivi des objectifs internationaux de développement

14. Depuis sa création en 2004, peu de temps après la conclusion de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, le Partenariat joue un rôle essentiel dans le suivi des progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet et dans la réalisation des buts et objectifs prévus par celui-ci. Ses travaux méthodologiques ont largement contribué à recueillir des éléments factuels sur l'évolution du secteur des TIC partout dans le monde, sur la base d'indicateurs statistiques comparables au plan international. Les indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC figurant sur la liste établie par le Partenariat et les indicateurs qui ont été mis au point pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet⁸ dans le monde portent sur de nombreux aspects de la société et de l'économie de l'information.

⁵ Voir le rapport final de la neuvième Réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde tenue en 2011, disponible à l'adresse : www.itu.int/ITU-D/ict/wtim11/index.html.

⁶ www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/manual2009.aspx.

⁷ En 2013, la Réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde a été renommée Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde.

⁸ Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, *Measuring the WSIS Targets: A Statistical Framework* (Genève, avril 2011) (uniquement en anglais).

15. En 2010, plusieurs partenaires ont participé à la préparation d'un examen à mi-parcours des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Sommet⁹. Le Partenariat a ultérieurement mis en place un nouveau groupe de travail¹⁰ qui a élaboré un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer la réalisation des 10 objectifs du Sommet. En 2011, il a publié *Measuring the WSIS Targets*⁸, qui est le principal document de référence pour l'examen quantitatif à 10 ans de l'application des textes issus du Sommet.

16. Par l'intermédiaire de son groupe de travail, le Partenariat prépare un rapport final d'évaluation quantitative à 10 ans de l'application des textes issus du Sommet. Le rapport contiendra un examen des progrès réalisés depuis 2003 pour chacun des 10 objectifs. En 2013, un questionnaire a été envoyé à cet effet à tous les pays en vue de recueillir des données nationales sur les indicateurs choisis¹¹. Le rapport fera partie du processus d'examen à 10 ans et sera présenté lors d'une conférence d'examen de haut niveau, qui devrait se tenir en avril 2014. Il comportera également un examen du programme pour l'après-2015, mettra en évidence l'importance des TIC pour le développement, présentera les enseignements tirés du processus de suivi du Sommet et placera les objectifs fixés par le Sommet dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment par un examen des buts, objectifs et indicateurs relatifs à cette période.

17. Dans la logique des débats consacrés au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs du Millénaire pour le développement, des discussions ont lieu sur la tenue d'un Sommet mondial sur la société de l'information après 2015¹², et notamment la préparation d'un document final intitulé « Draft WSIS+10 vision for WSIS beyond 2015 under mandates of participating agencies », qui est élaboré au cours de consultations ouvertes se tenant jusqu'en mars 2014.

18. Outre le processus et les discussions relatifs au Sommet, la question du développement des TIC et de la collecte d'indicateurs statistiques s'y rapportant fait également partie des débats sur les objectifs de développement qui seront convenus au plan international pour l'après-2015. La question des TIC est abordée sous plusieurs angles. Premièrement, elles sont devenues un élément essentiel de l'infrastructure économique, au même titre que l'eau, les routes ou d'autres composantes du secteur des transports. L'évolution récente des réseaux à large

⁹ UIT, *Rapport 2010 sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde : suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cibles du SMSI, Examen à mi-parcours* (Genève, 2010). En partenariat avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé et le Département des affaires économiques et sociales.

¹⁰ Le Groupe de travail chargé d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information se compose de l'Union internationale des télécommunications (coordonnatrice du Groupe), du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du projet ENUMERATE, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, du réseau Maaya, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de la CNUCED, de l'Université des Nations Unies, de l'Union postale universelle et de l'Organisation mondiale de la Santé.

¹¹ Le questionnaire a été envoyé par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, EUROSTAT, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la CNUCED.

¹² Voir <http://www.itu.int/wsis/review/mpp/index.html> (*uniquement en anglais*).

bande est particulièrement favorable à l'expansion de l'activité productive dans les pays. De plus en plus de faits et d'études suggèrent que l'installation des réseaux de télécommunication et des services informatiques contribue à la croissance économique et à la création d'emplois à grande échelle.

19. Deuxièmement, les TIC sont considérées comme des catalyseurs essentiels du développement, qui accélèrent la réalisation des objectifs de développement dans tous les secteurs¹³. Elles contribuent à la réalisation des objectifs sociaux grâce à de nombreux services innovants, nouveaux et améliorés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable et à la protection de l'environnement. Les TIC ont une incidence directe sur l'amélioration du niveau et de la qualité de la vie des pauvres et une incidence indirecte sur la réduction de la pauvreté en favorisant la croissance et la productivité. Elles créent également des possibilités considérables, tant sur le plan social que du point de vue du développement, et ont un fort potentiel de transformation en ouvrant des voies de communication nouvelles et de grande qualité, en renforçant la transparence et en favorisant l'inclusion. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, les TIC permettent d'élargir l'accès aux ressources éducatives au plus grand nombre et apportent une éducation de meilleure qualité pour un coût réduit. De nombreux exemples montrent également comment les TIC aident les populations rurales à accéder aux services de base, tels que les services de santé, l'éducation et les services publics.

20. Compte tenu de ce qui précède, la demande de données statistiques relatives aux TIC va augmenter considérablement au cours des années à venir. Dans le même temps, de vastes lacunes en matière de données subsistent, notamment dans les pays en développement¹⁴. Elles concernent notamment la disponibilité de statistiques relatives à l'utilisation des TIC par les particuliers, les entreprises, les administrations et d'autres organismes du secteur public, le secteur des TIC lui-même, de même que celle de données spécifiques sur la sécurité en ligne et la cybercriminalité, l'égalité des sexes et la jeunesse et sur des aspects culturels et environnementaux. Compte tenu de l'essor de la société de l'information, il sera nécessaire de disposer de statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité afin d'évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales des TIC. La section III ci-dessous contient un examen des principales difficultés que les pays rencontrent dans la production de données statistiques relatives aux TIC et propose des solutions pour y remédier.

C. Autres travaux récents d'évaluation des TIC menés par le Partenariat

21. Bien que, d'une manière générale, l'offre de statistiques relatives aux TIC ait augmenté ces dernières années, les données pouvant être ventilées par sexe sont

¹³ Voir la déclaration commune du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information sur le programme de développement pour l'après-2015, consultable à l'adresse www.ungis.org (*uniquement en anglais*).

¹⁴ Les demandes de statistiques plus précises sur les TIC et la problématique hommes-femmes ont été formulées dans le document final du Sommet mondial sur la société de l'information, par la Commission « Le large bande au service du développement numérique », les participants à la dixième réunion mondiale sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC tenue à Bangkok (septembre 2012) et la coalition multipartite Women in ICT for Development.

rares, en particulier dans les pays en développement. Compte tenu de la demande croissante pour des données de ce type¹⁵, le Partenariat a mis en place au début de 2013 un groupe de travail sur l'évaluation de l'égalité entre les sexes dans le domaine des TIC¹⁶. Il a pour objectif de se fonder sur les travaux existants et de chercher à améliorer l'offre d'indicateurs et de données relatifs aux TIC, ventilés par sexe et comparables au niveau international, notamment dans les pays en développement.

22. Dans un premier temps, le Groupe de travail a établi un rapport d'évaluation¹⁷ qui dresse le bilan des travaux réalisés et des indicateurs existants, et formule des suggestions utiles pour la révision des indicateurs existants ainsi que pour l'élaboration de nouveaux indicateurs permettant d'obtenir des données ventilées par sexe. Le rapport a fait l'objet de consultations avec des experts nationaux au cours d'une réunion tenue à l'occasion du onzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, tenu à Mexico en décembre 2013¹⁸, ainsi que d'une session spéciale organisée par le Partenariat. La prochaine étape portera, pour le Groupe de travail, sur la mise au point finale des indicateurs statistiques proposés et la formulation des définitions et d'autres spécifications méthodologiques nécessaires.

23. Depuis quelques années, une grande partie du commerce mondial consiste à récupérer des éléments encore utilisables des ordinateurs personnels, des périphériques, du matériel électronique et des téléphones portables usagés afin de les reconditionner et de les réutiliser, ou à récupérer des matières premières sur les déchets provenant du matériel électrique et électronique. Pour répondre à la demande d'indicateurs relatifs à ces déchets émanant des spécialistes de l'analyse des politiques et du secteur, le Partenariat a créé un groupe de travail sur cette question. En 2013, ce dernier a préparé un projet de document-cadre sur la classification des déchets provenant du matériel électrique et électronique et les indicateurs correspondants, qui est actuellement en cours d'examen par le Partenariat. Il devrait ensuite tenir des consultations avec des pays et d'autres parties prenantes en vue de parachever le projet de document-cadre sur le suivi des déchets provenant du matériel électrique et électronique, sur la base des indicateurs définis au niveau international, et d'établir des données fiables sur les déchets afin

¹⁵ Les demandes de statistiques plus précises sur les TIC et la problématique hommes-femmes ont été formulées dans le document final du Sommet mondial sur la société de l'information, par la Commission « Le large bande au service du développement numérique », les participants à la dixième réunion mondiale sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC tenue à Bangkok (septembre 2012) et la coalition multipartite Women in ICT for Development.

¹⁶ Le Groupe de travail sur l'évaluation de l'égalité entre les sexes dans le domaine des TIC est coprésidé par l'Union internationale des télécommunications et la CNUCED et comprend des membres du Partenariat (Institut de statistique de l'UNESCO, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), ainsi que des membres hors Partenariat (Organisation internationale du Travail, LIRNEasia, Research ICT Africa Network, Web Foundation et Women in Global Science and Technology).

¹⁷ Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, « Stocktaking and Assessment on Measuring ICT and Gender » (2013), consultable à l'adresse http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/wtis2013/001_E_doc.pdf (*uniquement en anglais*).

¹⁸ Voir <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/wtis2013/default.aspx> (*uniquement en anglais*).

d'aider à la prise de décisions politiques et d'autres mesures relatives à la gestion rationnelle et écologique du matériel informatique usagé ou en fin de vie.

24. En 2013, le Groupe de travail du Partenariat sur le cybergouvernement, dirigé par la Commission économique pour l'Afrique, a élaboré un manuel sur l'évaluation statistique du cybergouvernement, qui s'inspire du document « Framework for a set of e-government core indicators » publié en 2012 par le Partenariat et la Commission. Le manuel et le document-cadre, plus ancien, tiennent compte de l'importance accordée au cybergouvernement par le Sommet mondial sur la société de l'information. Cette importance a été confirmée par la Commission de statistique, qui a proposé que le Partenariat ajoute à sa liste d'indicateurs fondamentaux des indicateurs sur l'usage des TIC dans le cadre de la gouvernance¹⁹. Le manuel vise principalement à appuyer les mesures prises par les pays en vue d'établir les indicateurs fondamentaux relatifs au cybergouvernement définis dans le document-cadre. Il présente en détail les sources, les méthodes de collecte et de traitement des données et les systèmes de diffusion des indicateurs. Une annexe particulièrement utile présente de nombreux exemples d'études nationales sur le cybergouvernement²⁰.

25. Toujours en 2013, le Partenariat a mis en place le Groupe de travail sur les services informatiques et télématiques et les services informatisés²¹, qui a pour objectif d'élaborer un cadre méthodologique destiné à recueillir des données statistiques sur le commerce international de ces services ainsi que des indicateurs fondamentaux y relatifs qui pourraient être adoptés au plan international. À la fin de 2013, le Groupe de travail a commencé à dresser un état des lieux en vue d'évaluer les lacunes dans la mesure statistique du commerce international des services informatiques et télématiques et des services informatisés, en accordant une attention particulière aux pays en développement. Le rapport qui en résultera portera sur les définitions et méthodes de collecte de données existantes et mettra en exergue les informations dont ont besoin les responsables des politiques afin d'améliorer les données statistiques. Il jettera les bases d'un processus de consultations et d'une étude plus vaste qui sera menée en 2014 en vue d'évaluer la faisabilité de l'élaboration d'indicateurs statistiques.

¹⁹ E/2007/24, chap. I, sect. B, décision 38/104.

²⁰ Le manuel est actuellement en cours d'édition, de traduction et d'impression en vue d'être diffusé le plus largement possible.

²¹ Le Groupe de travail sur les services informatiques et télématiques et les services informatisés est dirigé par la CNUCED et comprend la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui sont membres du Partenariat. L'Organisation mondiale du commerce, qui n'est pas membre du Partenariat, y siège aussi, et le Groupe reste ouvert à d'autres membres, notamment des organisations membres de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, ou qui s'intéressent aux questions de valeur ajoutée, d'emploi ou de commerce. D'autres parties prenantes, telles que des États Membres concernés, des organisations du secteur privé et des experts indépendants, seront invitées à participer aux consultations.

III. Amélioration de l'établissement des statistiques des technologies de l'information et des communications et rôle de la coordination nationale²²

26. Le rapport du Partenariat à la quarante-troisième session de la Commission (E/CN.3/2012/12) a mis en lumière un certain nombre de difficultés soulevées par l'établissement des statistiques et des TIC et formulé des recommandations sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour y remédier. Ces difficultés avaient notamment trait à la nécessité d'intégrer les statistiques relatives aux TIC dans les programmes de travail statistiques aux niveaux national et régional, en particulier dans les pays en développement; à la nécessité de mettre au point continuellement de nouveaux indicateurs, ainsi que de nouvelles normes et définitions, compte tenu de l'évolution rapide des technologies, services et appareils; et au besoin de renforcer le développement des capacités afin d'accélérer l'établissement d'indicateurs fondamentaux pour un grand nombre de pays en développement. L'appui des donateurs était considéré comme indispensable à cet égard.

27. En particulier, une difficulté mise en lumière dans le rapport tient au caractère polyvalent des TIC, qui sont présentes dans tous les secteurs de la société. Il en résulte souvent une fragmentation de la collecte et de la diffusion des données statistiques. Étant donné la diversité des sources actuelles de données sur les TIC, la coordination entre les organismes de statistique nationaux et les autres parties prenantes dans les pays est indispensable pour une amélioration quantitative et qualitative des statistiques officielles relatives aux TIC. Le Partenariat et ses membres ont abordé la question de la coordination nationale dans le cadre de leurs activités d'assistance technique et de leurs cours de formation, dans leurs manuels de statistiques et à l'occasion de manifestations organisées aux niveaux régional et mondial sur les statistiques des TIC²³.

28. En septembre 2012, les délégués présents à la dixième réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, tenue à Bangkok, ont recommandé que les pays mettent en place un mécanisme de coordination regroupant les parties prenantes nationales, en vue d'examiner les questions relatives à la collecte, à la diffusion et à l'analyse des statistiques des TIC. Les participants sont convenus que les instituts nationaux de la statistique devraient jouer un rôle actif dans la coordination de la collecte et de la diffusion des statistiques et indicateurs des TIC. Ils ont aussi souligné la nécessité d'inclure les statistiques des TIC dans les

²² La présente section est en partie reprise du chapitre 2 de l'édition de 2014 du *Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information et des communications et de l'utilisation de ces technologies* (à paraître en janvier 2014).

²³ La question de la coordination nationale a été abordée dans le cadre des cours de formation de la CNUCED et de l'UIT, à l'occasion de la dixième réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui s'est tenue en marge de la réunion de la Commission de statistique de la CESAP, qui s'est tenue en 2012, et à la onzième réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui s'est tenue en 2013. La CEPALC, qui assure le secrétariat technique du Plan d'action en vue de l'édification de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes et du Groupe de travail sur les TIC de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, a appuyé la création d'une commission des indicateurs dans le cadre du Plan d'action, qui regroupe les instituts nationaux de la statistique et les ministères chargés des TIC des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue d'encourager la coordination nationale aux niveaux de la région et des pays.

stratégies nationales de développement de la statistique. De même, toute stratégie nationale en matière de TIC devrait intégrer la collecte des données.

29. La coordination peut s'établir entre les producteurs de statistiques des TIC, entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques, ainsi qu'entre les producteurs de statistiques et les fournisseurs de données, qui sont la source des données primaires. Elle devrait couvrir les phases de la préparation, de l'établissement et de la diffusion des statistiques des TIC. Faute de coordination, les données publiées risquent d'être inexactes ou hétérogènes et de fonder des décisions de politique malavisées. La coordination permettrait également, entre autres avantages, de réduire la charge globale qui pèse sur les fournisseurs de données, d'éviter les doubles emplois et d'utiliser les ressources plus efficacement. La coordination aide également à détecter des lacunes, à harmoniser les objectifs et les priorités entre les différentes parties prenantes, ainsi qu'à améliorer le suivi et l'évaluation de l'établissement des statistiques des TIC.

30. Étant donné que l'établissement de statistiques des TIC sur la base d'enquêtes est une activité encore récente dans nombre de pays en développement, l'initiative de produire des données relatives aux TIC répond souvent à une demande des décideurs, comme les ministères chargés des TIC ou les autorités chargées de la réglementation et du contrôle des télécommunications. Les décideurs chargés de la politique des TIC sont généralement les utilisateurs de données les plus influents, bien que l'avis des entreprises privées, des associations à but non lucratif et des universités puisse aussi être important et qu'il convienne de prendre leur expérience en considération. Étant donné le caractère polyvalent des TIC, la participation des ministères chargés de la culture et de l'éducation, de la santé, de l'économie et de l'agriculture est nécessaire, ces derniers pouvant inclure dans leurs enquêtes des questions liées aux TIC ou tirer des données de leurs dossiers administratifs. L'identification des différents utilisateurs et de leurs besoins est une étape fondamentale de la préparation de la collecte des données.

31. Dans un cadre national, trois principaux groupes de parties prenantes participent au système des statistiques des TIC :

a) Les producteurs de données, comprenant en particulier les instituts nationaux de la statistique, mais aussi, dans certains pays, les autorités chargées de la réglementation et du contrôle des télécommunications, les ministères sectoriels et des sources non gouvernementales, telles que les entreprises privées, les universités et les centres de recherche;

b) Les utilisateurs de données, notamment les décideurs, en particulier les ministères sectoriels et les autorités chargées de la réglementation et du contrôle, ainsi que d'autres utilisateurs comme les organisations internationales, les entreprises privées, les universités, les médias et le public;

c) Les fournisseurs de données/répondants, par exemple les ménages ou entreprises ayant répondu à des enquêtes.

32. La répartition des activités de collecte des données relatives aux TIC dépend généralement de l'accès aux fournisseurs de données et des responsabilités des institutions concernées. Les indicateurs relatifs à l'infrastructure des TIC, ainsi qu'aux tarifs et aux abonnements, sont souvent communiqués par les autorités nationales chargées de la réglementation et du contrôle des télécommunications, qui ont accès aux données administratives des opérateurs. Les statistiques établies à

partir de données d'enquêtes réalisées auprès des entreprises ou des ménages sont généralement produites par les instituts nationaux de la statistique, mais elles le sont aussi, dans certains pays, par d'autres institutions comme les autorités nationales chargées de la réglementation et du contrôle des télécommunications, les ministères responsables des TIC ou d'autres entités chargées de cette tâche. Les données relatives à l'accès et à l'utilisation des TIC dans les établissements d'enseignement ou de santé peuvent être recueillies par les ministères de l'éducation ou de la santé.

33. Dans certains pays, la collecte des données relatives aux TIC a été engagée par des institutions publiques autres que les instituts nationaux de la statistique, comme par exemple les ministères ou d'autres organismes publics qui encouragent l'utilisation des TIC ainsi que les organismes de réglementation et de contrôle. Bien que ces institutions puissent disposer de compétences techniques en la matière, les moyens dont elles disposent pour réaliser des enquêtes méthodologiquement bien conçues auprès des ménages ou des entreprises sont limités. La pérennité des activités de collecte des données menées par ces organismes ou ministères est en outre incertaine, étant donné que ces activités ne s'inscrivent généralement pas dans leurs programmes de travail habituels et répondent souvent à un besoin ponctuel d'évaluer la taille du marché à un moment donné.

34. Il est par conséquent recommandé que les statistiques des TIC soient recueillies par les instituts nationaux de la statistique ou en consultation avec eux. Il convient de tenir compte, lors de la conception des outils de collecte des données, des compétences dont disposent les ministères et les autres organismes. En particulier, les décisions d'inclure des thèmes afférents aux TIC, l'adaptation des recommandations internationales aux normes nationales (comme en ce qui concerne le type de connexion Internet disponible dans le pays considéré) et l'analyse des résultats devraient donner lieu à une étroite collaboration avec les organismes spécialisés.

35. La mise en place de mécanismes de coordination entre les organismes compétents, notamment les instituts nationaux de la statistique, les autorités nationales chargées de la réglementation et du contrôle et les ministères responsables de la politique des TIC, constitue, sur le plan institutionnel, le principal problème à régler en vue de produire des statistiques et des indicateurs des TIC. Les solutions possibles comprennent la constitution de commissions ou de groupes de travail interinstitutions, la mise en place de mécanismes de programmation pluriannuels ou le recours à des mécanismes de consultation des utilisateurs.

Commission de statistique nationale

36. Dans nombre de pays, une commission de statistique nationale est chargée d'examiner (entre autres questions) les principaux besoins en matière de statistique des TIC ainsi que la répartition des tâches entre les différents producteurs de statistiques. À cet effet, il serait possible de constituer un groupe de travail thématique chargé d'examiner dans le détail les aspects méthodologiques des statistiques des TIC. Ce groupe de travail devrait comprendre des représentants de l'institut national de la statistique, du ministère responsable des TIC et de l'autorité nationale chargée de la réglementation et du contrôle ainsi que, éventuellement, des chercheurs et des spécialistes de la question. La commission nationale devrait s'assurer qu'un cadre juridique approprié permet l'établissement des statistiques des TIC et leur prise en considération en tant que statistiques officielles et garantit leur financement. Elle devrait également examiner les programmes pluriannuels d'enquête,

en vue d'insérer, le cas échéant, des questions relatives aux TIC dans les enquêtes qui sont prévues ou de procéder à la réalisation d'enquêtes spécifiques sur les TIC.

Groupe de travail international

37. Lorsqu'une commission statistique nationale n'existe pas ou n'est pas en activité (pour des raisons administratives ou autres), un groupe de travail interinstitutions peut tenir lieu, à un niveau plus technique, de cadre de débats pour l'examen des détails de l'établissement des statistiques des TIC. Ce groupe de travail peut être rattaché à l'institut national de la statistique ou, si cette institution n'a pas la responsabilité principale de l'établissement des statistiques des TIC, à un niveau élevé de l'administration publique, comme le ministère responsable des TIC ou le cabinet présidentiel.

Programme pluriannuel

38. La plupart des systèmes statistiques nationaux sont régis par un programme pluriannuel de production et de diffusion des statistiques officielles, qui s'inscrit dans un plan national de développement de la statistique plus général. Ce programme devrait inclure et exposer les dispositions relatives à l'établissement des statistiques des TIC. Il devrait englober les différents domaines d'opérations statistiques à effectuer, comme ceux des statistiques relatives à l'infrastructure des TIC, des données d'enquête révisées auprès des entreprises ou des ménages, etc. Un exemple de programme pluriannuel de statistiques relatives aux TIC est celui des Philippines.

39. Outre les mécanismes faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes, des accords bilatéraux pourraient être conclus entre les producteurs et les utilisateurs (par exemple, entre l'institut national de la statistique et le ministère chargé des TIC) en vue de mettre au point les aspects relatifs à la réalisation de l'enquête, notamment le financement des opérations. Les éléments de coût pourraient être pris en charge par différents acteurs. Par exemple, la collecte des données peut être réalisée dans le cadre d'un financement externe sous la supervision de l'institut national de la statistique, lequel peut se charger directement de la mise au point des questionnaires, des tests et de la conception des échantillons.

40. Dans certains pays (par exemple, au Maroc ou en Espagne), un observatoire national de la société de l'information a été établi. Ce type d'entité recueille des données de différentes sources, prépare certaines publications – notamment des rapports sectoriels – et diffuse des données sur un site Web centralisé. Les dispositions régissant un tel observatoire peuvent inclure la participation des utilisateurs et des producteurs dans ses organes directeurs ou consultatifs. Parmi les autres exemples d'entités comparables, on peut citer le Centre d'études sur les technologies de l'information et des communications du Brésil, qui tient régulièrement des réunions de consultation avec les utilisateurs de données préalablement à la préparation et à la mise au point d'enquêtes sur les TIC.

41. Lors d'une réunion consacrée aux statistiques des TIC, tenue le 14 décembre 2012 en marge de la troisième session du Comité de statistique de la CESAP, plusieurs délégations ont indiqué que, selon elles, la coordination nationale était une question déterminante. L'adoption d'un cadre juridique approprié était une condition préalable au partage des données et à la coordination entre les parties prenantes, l'absence d'un tel cadre risquant, dans certains cas, de rendre la coordination impossible et donc de contrarier la tentative d'établir des données relatives aux TIC.

Les pratiques optimales ci-après, qui concernent la coordination nationale des statistiques des TIC, ont été identifiées à cette réunion : mécanismes de coordination entre les organismes concernés, par exemple; création d'un comité national interinstitutions sur les statistiques des TIC; partenariat entre les secteurs public et privé; et inclusion des statistiques des TIC dans les stratégies nationales de développement de la statistique ou dans les plans directeurs²⁴.

42. Il n'existe pas de solution toute faite pour assurer la coordination nationale des statistiques des TIC. Chaque pays devra adapter le processus aux conditions nationales et locales qui lui sont propres. Il ressort des indications données à cet égard par les pays aux membres du Partenariat que non seulement la coordination nationale est nécessaire mais aussi que cette coordination, dans le domaine des statistiques des TIC, est souvent une tâche entièrement nouvelle. Au vu des avantages que cela comporte pour la production et la diffusion des données relatives aux TIC, et des exemples de réussites et de pratiques optimales donnés par les pays, il est fortement recommandé de renforcer la coordination nationale entre tous les acteurs compétents. Les instituts nationaux de la statistique devraient activement participer à la coordination de la collecte et de la diffusion des statistiques des TIC. Le Partenariat et ses membres peuvent faciliter les débats au niveau national et offrir un cadre pour le partage des expériences entre les pays.

IV. Conclusions et recommandations

43. Les statistiques des TIC continueront de jouer un rôle décisif compte tenu de l'essor de la société mondiale de l'information et de son impact sur les autres secteurs. Constituant une source de données nouvelle qu'utilisent de plus en plus les entités publiques et privées de tous les secteurs d'activité, elles tiennent également une place décisive dans les débats consacrés aux questions statistiques qui se dessinent dans la perspective du développement de l'après-2015. La communauté statistique internationale et les instituts nationaux de la statistique devraient participer activement à ces débats.

44. Étant donné le rôle important que jouent les TIC pour le développement et pour la réalisation des objectifs internationaux à cet égard, il est nécessaire de disposer de données permettant d'appréhender les différents aspects du clivage numérique et d'identifier les exclus de la société de l'information. Il faudra pour cela que les communautés statistiques nationales et internationale redoublent d'efforts pour que davantage de statistiques relatives aux TIC soient établies, en particulier dans les pays en développement à forte population rurale.

45. La révision des indicateurs des TIC reste indispensable. Le Partenariat devrait par conséquent continuer d'examiner et de mettre à jour périodiquement la liste des principaux indicateurs de TIC et de mettre au point, le cas échéant, de nouveaux indicateurs. Il est nécessaire, par exemple, d'établir davantage de données sur les TIC et l'égalité des sexes, sur le commerce des services informatiques et télématiques et des services fondés sur les TIC, sur les déchets provenant du matériel électrique et électronique, sur les compétences électroniques, sur les professions liées aux TIC et sur la cybersanté.

²⁴ On trouvera le rapport de cette réunion à l'adresse suivante : www.unescap.org/stat/cst/3/side-event/report-side-event-ICT.pdf.

46. En vue d'améliorer l'offre de statistiques relatives aux TIC, le présent rapport appelle l'attention sur le rôle que doit jouer la coordination nationale pour que soit mené à bonne fin l'établissement de ces statistiques et contient un certain nombre de recommandations quant aux moyens de renforcer cette coordination. Il est en particulier recommandé de renforcer la coordination de la collecte des données au niveau national en mettant en place des mécanismes à cet effet entre les institutions compétentes, à savoir les instituts nationaux de la statistique, les autorités chargées de la réglementation et du contrôle des télécommunications et les ministères responsables des politiques relatives aux TIC, notamment les ministères d'exécution.

V. Points dont la Commission est invitée à débattre

47. La Commission est invitée à :

a) Examiner et commenter les progrès réalisés dans le domaine des statistiques relatives aux TIC;

b) Approuver la liste révisée des principaux indicateurs relatifs à l'accès des ménages aux TIC et à l'utilisation des TIC par les particuliers, figurant dans l'annexe du présent rapport;

c) Examiner et approuver les recommandations proposées en vue d'améliorer les statistiques des TIC;

d) Encourager les pays à intensifier la coordination nationale dans le domaine des statistiques des TIC;

e) Se déclarer en faveur de la poursuite des travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

Annexe

Liste révisée des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications, établie par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologiques de l'information et des communications au service du développement^a

A1	Nombre d'abonnements aux services de téléphonie fixe pour 100 habitants
A2	Nombre d'abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire pour 100 habitants
A3	Nombre d'abonnements à Internet fixe pour 100 habitants
A4	Nombre d'abonnements à Internet fixe à haut débit pour 100 habitants
A5	Nombre d'abonnements à Internet mobile à haut débit pour 100 habitants
A6	Largeur de bande Internet internationale par habitant (octets/seconde/habitant)
A7	Pourcentage de la population desservie par un réseau de téléphonie mobile cellulaire
A8	Tarifs de l'accès à Internet fixe à haut débit
A9	Tarifs de la téléphonie mobile cellulaire prépayée
A10	Pourcentage de collectivités locales disposant de centres publics d'accès à Internet
HH1	Proportion de ménages disposant d'un poste de radio
HH2	Proportion de ménages disposant d'un poste de télévision
HH3	Proportion de ménages disposant du téléphone
HH4	Proportion de ménages disposant d'un ordinateur
HH5	Proportion de ménages utilisant un ordinateur
HH6	Proportion de ménages ayant accès à Internet
HH7	Proportion de particuliers utilisant Internet
HH8	Proportion de particuliers utilisant Internet, par lieu d'utilisation
HH9	Proportion de particuliers utilisant Internet, par type d'activité

^a Les indicateurs A1 à A10 sont actuellement examinés par le Groupe d'experts de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications et des TIC. Une version révisée de ces indicateurs devrait être arrêtée lors d'une réunion du Groupe d'experts qui se tiendra à Mexico les 2 et 3 décembre 2013. Les révisions proposées sont les suivantes : suppression des indicateurs A3 et A10; présentation de l'indicateur A4 ventilé par vitesse de débit; modification de l'indicateur A5 qui représenterait désormais le nombre d'abonnements au réseau Internet sans fil à haut débit pour 100 habitants; modification de l'indicateur A7, qui représenterait désormais le pourcentage de la population couverte par au moins un réseau de téléphonie mobile 3G; et ajout de deux nouveaux indicateurs, concernant respectivement les tarifs des abonnements à Internet mobile à haut débit et les abonnements aux services de télédiffusion.

- HH10 Proportion de particuliers utilisant un téléphone cellulaire mobile
- HH11 Proportion de ménages ayant accès à Internet, par type de service
- HH12 Proportion de particuliers utilisant Internet, par fréquence d'utilisation
- HH13 Proportion de ménages ayant accès à des services de télévision multichaînes, par type de service
- HH14 Obstacles à l'accès des ménages à Internet
- HH15 Nombre de personnes ayant des compétences en matière de TIC, par type de compétence
- HH16 Dépenses des ménages au titre des TIC

- B1 Proportion d'entreprises utilisant des ordinateurs
- B2 Proportion de personnes occupant un emploi et utilisant régulièrement un ordinateur
- B3 Proportion d'entreprises utilisant Internet
- B4 Proportion de personnes occupant un emploi et utilisant régulièrement Internet
- B5 Proportion d'entreprises présentes sur le Web
- B6 Proportion d'entreprises disposant d'un intranet
- B7 Proportion d'entreprises recevant des commandes par Internet
- B8 Proportion d'entreprises passant des commandes par Internet
- B9 Proportion d'entreprises utilisant Internet, par mode d'accès
- B10 Proportion d'entreprises disposant d'un réseau local
- B11 Proportion d'entreprises disposant d'un extranet
- B12 Proportion d'entreprises utilisant Internet, par type d'activité

- ICT1 Proportion de la population active totale du secteur des entreprises occupée dans le secteur des TIC
- ICT2 Contribution du secteur des TIC à la valeur ajoutée brute
- ICT3 Importations de biens du secteur des TIC, en pourcentage des importations totales
- ICT4 Exportations de biens du secteur des TIC, en pourcentage des exportations totales

- ED1 Proportion d'écoles disposant d'un poste de radio utilisé à des fins d'enseignement
- ED2 Proportion d'écoles disposant d'un poste de télévision utilisé à des fins d'enseignement
- ED3 Proportion d'écoles disposant d'une installation de communication téléphonique

-
- ED4 Rapport du nombre d'élèves au nombre d'ordinateurs dans les écoles offrant un enseignement assisté par ordinateur
- ED5 Proportion d'écoles disposant d'un accès à Internet, par mode d'accès
- ED6 Proportion d'élèves disposant d'un accès à Internet à l'école
- ED7 Proportion d'étudiants inscrits, poursuivant des études postsecondaires dans des domaines liés aux TIC
- ED8 Proportion d'enseignants des écoles qualifiés dans le domaine des TIC
-
- EG1 Proportion de fonctionnaires d'organismes de l'administration centrale utilisant couramment des ordinateurs
- EG2 Proportion de fonctionnaires d'organismes de l'administration centrale utilisant couramment Internet
- EG3 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant un réseau local
- EG4 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant un intranet
- EG5 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant accès à Internet, par mode d'accès
- EG6 Proportion d'organismes de l'administration centrale présents sur le Web
- EG7 Principaux services en ligne sur Internet proposés à la population, par degré de complexité du service
-